

PROCES VERBAL

Séance du 20 Juillet 2021 à 20 h 30 mn.

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 20 Juillet 2021 à 20 heures 30 mn, sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Étaient présents : M. SUPPLY Michel, M. KIEFFER Sébastien, M. GARET Philippe, M. AUGIER Cyril, M. MOBILLION Mathieu, Mme MOSIEK Véronique, Mme COLLET Camille.

Absents : M. Joël DELORME, M. GONCALVES Marc (excusé), M. Jean-Philippe TROUSSET (pouvoir à Mr MOBILLION), M. COUSINA Denis (Pouvoir à Mr SUPPLY)

Date de convocation : le 12 Juillet 2021

Monsieur Philippe GARET été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 03 Juin 2021 est adopté.

I. DELIBERATIONS

❖ Délib n° 29/2021 ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN A MR MENTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lorsque Mr MENTION a acheté sa propriété en 2017, il a acquis simultanément une bande de terrain qui appartenait antérieurement à la commune et qui faisait partie de la parcelle communale AB 151 qui est actuellement composée de jardins. A l'époque, il avait déjà été évoqué que cette bande puisse un jour être rétrocédée à la commune.

Dans l'objectif d'une éventuelle construction communale sur la parcelle AB 151, la commune désirerait se porter acquéreur de cette bande de terrain qui permettrait d'élargir la façade.

Le Maire et les Adjoints ont donc rencontré Mr Mention afin de lui faire une proposition dans ce sens et en lui indiquant que la mairie prendrait à sa charge les frais de bornage et les frais notariés liés à cette vente.

Après réflexion, Monsieur MENTION propose à la commune d'acquérir cette bande de 32 m² au prix de 250 €/m².

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de se porter acquéreur de la parcelle AB 150 de 32 m² pour la somme de 8000 € (250 €/m²)
- de prendre à sa charge les frais de bornage éventuels et les frais notariés
- de charger le Maire des modalités d'acquisition et de signature chez le notaire.

❖ Délib n° 30/2021 REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'EMPLOYE COMMUNAL

Mr le Maire explique au Conseil que l'agent communal en charge de l'entretien des espaces verts est en arrêt maladie du 19 Juillet au 14 Août 2021 et enchainera sur ses congés d'été du 16 Août au 06 Septembre 2021 inclus, la commune doit donc pourvoir à son remplacement. Suite à notre annonce, un candidat s'est présenté le 19 Juillet. Ce candidat, Mr Victor DELOY demeurant à Germigny, est disponible de suite, possède son permis de conduire et a déjà travaillé sur un poste similaire à Muizon l'été dernier. Monsieur le Maire et les Adjoints ont donc décidé de retenir sa candidature.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-1,

Considérant qu'il convient pendant la période estivale de remplacer l'agent technique indisponible pour congés maladie suivis de congés annuels dans l'entretien des espaces verts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mr le Maire :

- à effectuer la déclaration unique d'embauche de Mr Victor DELOY
- à signer le contrat à durée déterminée correspondant.

❖ **Délib n° 31/2021 DEMANDE DE SUBVENTION A LA CUGR AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR L'AMENAGEMENT DU PARC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réhabilitation des espaces de jeux au parc communal peut rentrer dans les opérations éligibles pour bénéficier de l'attribution d'une subvention au titre du fonds de soutien aux investissements de la Communauté Urbaine du Grand Reims. La condition est que les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le 1^{er} juillet 2021.

Les travaux du parc ne démarrant que mi-juillet, le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande auprès de la CUGR.

Il conviendra d'attester le non-commencement d'exécution et de demander une autorisation de commencement des travaux avant décision de la commission d'attribution.

Monsieur le Maire rappelle que le coût HT de l'opération est de 88 331.04 € et que cet aménagement a fait l'objet de la délibération n° 7/2021 en date du 25 Février 2021.

Etant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ De solliciter auprès de la CUGR le versement d'un fond de concours destiné à soutenir l'investissement de la commune pour la réhabilitation des espaces de jeux au parc communal,
- ❖ De déposer un dossier auprès de la Délégation générale aux territoires à l'Hôtel de la Communauté Urbaine,
- ❖ De doter Mr le Maire de tous pouvoirs à l'effet de cette sollicitation.

Suivi du dossier de demande de déclassement d'une voie communale (Impasse des jardins) pour vente aux riverains :

Monsieur MOBILLION rappelle au Conseil Municipal que la commune avait saisi les services du Grand Reims en date du 27 mai dernier afin de déclasser l'impasse des Jardins référencée dans le tableau vert des voies communales appartenant désormais à la Communauté Urbaine du Grand Reims, afin de vendre cette bande de terrain aux riverains.

La CUGR nous fait part de la manière de procéder à cette régularisation foncière dans un courrier en date du 23 Juin dernier :

- Le Grand Reims cède cette emprise en nature de domaine public piéton à notre commune à titre gratuit, et supporte les frais de géomètre liés à cette division foncière nécessaire à sa cession,
- Notre commune, en sa qualité d'acquéreur, supporte les frais de notaire et dès qu'elle sera devenue propriétaire, celle-ci pourra selon son choix, maintenir ce bien dans le domaine public communal ou procéder à son déclassement et à sa cession.

Par courrier en date du 09 Juillet 2021, la commune a répondu favorablement à la CUGR dans ce sens. Nous sommes désormais dans l'attente du lancement de la procédure de cession lancée par la CUGR. Il faudra probablement délibérer sur ce sujet lors d'un prochain conseil.

Monsieur MOBILLION a tenu informé les futurs acquéreurs de l'avancée du dossier par mail en date du 13/07/2021

Bilan de la réunion avec les services du Département rapporté par Mr GARET Philippe :

L'impression d'une circulation intense qui traverse le village, n'est pas qu'une vue de l'esprit, puisqu'un comptage effectué, sur la route venant de Les Mesneux, il y a un certain temps (environ 2 ans), a relevé un chiffre de plus de 4000 véhicules par jour avec une vitesse moyenne de 49 km/h en entrée de village.

Les coussins berlinois actuels caoutchoutés sont à remplacer rapidement, car leur usure les rend glissants et les fixations par tirefonds ne sont plus solides, voire manquantes. Un deux roues qui s'y trouverait accidenté entraînerait la responsabilité du Maire. Ils pourraient être remplacés par des modèles en béton plus robustes,

moins bruyants pour les riverains et moins désagréables pour les conducteurs, malgré une efficacité comparable.

Les stops sur la route principale sont fortement déconseillés et devraient laisser place à des carrefours avec priorité à droite ou un autre type d'aménagement.

La zone 30 ne devrait pas concerner la totalité des voiries, mais des endroits plus localisés et clairement identifiés et les panneaux d'entrée de village doivent être implantés au droit des premières constructions.

Entre la ruelle de Thillois et le chemin des ruelles, la rue de Thillois pourrait être équipé d'un coussin ralentisseur central en béton et la chaussée rétrécie par des bordures latérales en béton à 45°, en remplacement des deux stops.

La sortie du terrain central sur le lotissement de Mr COUSINA, face à la rue du Dresfervuoin, mérite réflexion, et les plantations en bordure le long de la chicane doivent disparaître, car elles gêneront la visibilité des conducteurs sortant des futurs lotissements.

Bref, nous avons de quoi réfléchir et surtout bien expliquer à nos administrés les contraintes et les responsabilités qui pèsent sur nous.

Des devis seront demandés prochainement et en fonction des aménagements retenus, une demande de subvention pourra être faite au Département au titre des amendes de police. Nous travaillerons sur ce dossier à la rentrée.

❖ Informations diverses :

- Un mariage ayant lieu le 21 Août prochain pendant la période de congés, ni le Maire, ni les Adjointes ne seront présents. Monsieur Cyril AUGIER, conseiller municipal, s'est porté volontaire et les démarches seront faites dans ce sens afin qu'il puisse officier. La secrétaire de Mairie devra écourter ses congés afin de préparer la cérémonie.

- La Feuille d'Ormes est prête et sera distribuée dans les prochains jours.

- Les travaux de l'école, du monument aux morts et du grillage du cimetière sont terminés.

- Des modifications seront apportées sur le site de réservation de la salle polyvalente, notamment en matière d'état des lieux.

- Des modifications seront également faites sur l'alarme de la salle polyvalente qui se déclenche trop souvent de manière intempestive et réveille les élus au milieu de la nuit.

Séance du 20 Juillet 2021

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
29/2021	Foncier	Achat d'une bande de terrain à Mr MENTION	16
30/2021	Personnel communal	Remplacement temporaire de l'employé communal	16
31/2021	Finances	Demande de Subvention à la CUGR au titre du fonds de soutien aux investissements pour l'aménagement du parc communal	16

EMARGEMENTS

Michel SUPLY	Sébastien KIEFFER	Denis COUSINA	Joël DELORME
		Absent procuration à Mr SUPLY	Absent
Cyril AUGIER	Camille COLLET	Véronique MOSIEK	Mathieu MOBILLION
Philippe GARET	Jean-Philippe TROUSSET	Marc GONÇALVES	
	Absent Procuration à Mr MOBILLION	Absent excusé	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.